

OR3341fr21 – 24/12/2020

TARIFS INTERNATIONAL 2021

Tarifs htva

- Ce tarif est destiné aux **entreprises en dehors de l'Union Européenne** qui ont une activité bio et désirent se faire contrôler et certifier sur base du référentiel Certisys de l'agriculture biologique (non applicable pour NOP).
- La redevance annuelle fait l'objet d'un **devis** basé sur la tarification international.
- Le contrôle et la certification se font par des experts agréés. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des tarifs par zones*, réalisés par des auditeurs locaux. Si les contrôles sont réalisés par des auditeurs en Europe, un tarif spécifique s'applique.

Contrôle (production, préparation, exportation)	
Zone 1	283 €/jour
Zone 2	232 €/jour
Contrôleurs EU	670 €/jour
Préparation de la mission et rédaction du rapport	
Zone 1	283 €/jour
Zone 2	232 €/jour
Contrôleurs EU	670 €/jour
Déplacement de l'auditeur	
Zone 1	232 €/jour
Zone 2	193 €/jour
Contrôleurs EU	496 €/jour
Coordination et certification	670 €/jour
Administration (émission COI = 1h)	60 €/h
Forfait par demande de modification du COI	45€
Contrôle renforcé sur place (min 3h)	Cfr tarif contrôle
Contrôle renforcé au bureau	90 €/h

***Zone 1** : Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Cameroun, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, RD Congo.

***Zone 2** : Mali, Burkina Faso.

Modalités de paiement

- Le forfait par demande de modification de COI représente 1 à 10 corrections.
- La redevance sera payée conformément à **l'article 5** du contrat de prestation en vigueur (tarif et modalités de paiement).
- Les frais de déplacement, de visas, d'hébergement, ainsi que les frais d'analyses sont facturés sur base de frais réels engagés.